



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1913

Edition PDF du 30 mai 2011
Les articles mis en ligne depuis DP 1912 du 23 mai 2011

Dans ce numéro

Participation et politique étrangère (André Gavillet)

En matière de politique étrangère, l'UDC ne peut jouer sur les deux registres de l'initiative populaire et de la participation au gouvernement

Une Fukushimalex pour sortir du nucléaire (Albert Tille)

On oubliera les belles résolutions d'aujourd'hui si elles ne sont pas traduites rapidement en actions efficaces

La redevance radio TV est menacée et dépassée (Lucien Erard)

La SSR exerce un mandat de service public qui doit être financé par l'impôt et non par une redevance

«Too big to fail»: il est urgent de ne pas attendre (Jean-Daniel Delley)

Si le Parlement traîne les pieds face aux banques, le Conseil fédéral doit prendre ses responsabilités

La Suisse et l'accaparement des terres (Federico Franchini)

Des sociétés basées en Suisse possèdent et gèrent des surfaces considérables dans les pays en développement

L'amateur aujourd'hui, une nouvelle figure de la société démocratique? (Invitée: Claude-Anne Borgeaud)

Réalités et limites de la transformation du pouvoir lié à la connaissance sur le web

Participation et politique étrangère

André Gavillet • 30 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17627>

En matière de politique étrangère, l'UDC ne peut jouer sur les deux registres de l'initiative populaire et de la participation au gouvernement

A l'accoutumée de la politique suisse, l'UDC annonce, préélectorale, le lancement d'une initiative populaire. L'info est reçue sans surprise, c'est la manière de ce parti de faire le plein d'électeurs. Et l'on a appris à connaître aussi le scénario répétitif et la distribution des rôles: l'Étranger, en surnombre, fauteur de délits et d'abus justifiant son renvoi automatique, le Suisse au patriotisme mou et l'UDC en posture de saint Georges terrassant le dragon.

Pourtant, cette propagande, même poussée à un degré de provocation telle que les partis d'extrême-droite européens n'ont pas osé la reproduire, a révélé ses insuffisances. D'autres groupements, anciens comme la Lega, nouveaux comme le Mouvement Citoyens Genevois, se sont emparés de ces thèmes. Au Tessin, à Genève, ils s'affirment sans être marginalisés par l'UDC. Au contraire, c'est l'UDC qui se trouve privée de réserves électorales. Et, plus grave encore pour elle, le phénomène ne s'observe pas que dans les cantons frontaliers. Les grands centres urbains sont touchés, à l'instar de Zurich où les écologistes ont eu avec succès assaut de malthusianisme pour limiter la croissance. Il n'empêche: l'UDC parvient à s'implanter² fortement dans les agglomérations, devenues ses terrains de chasse et de proie. La conversion de l'UDC de parti

campagnard en parti des villes n'est pas fondamentalement remise en cause, tout au plus freinée ici ou là. D'autant que la surpopulation devient un thème majeur. Il ne suffit plus d'expulser les moutons noirs; il y aurait trop de moutons blancs ou blanchis!

Critères démographiques

Donc l'UDC va par voie d'initiative demander qu'on limite l'afflux d'étrangers. Cela signifie remettre en cause la libre circulation des personnes et les accords passés avec l'Union européenne et, à répétition reprises, confirmés en votation populaire. Cela signifierait encore introduire des contingents, limiter le nombre des frontaliers, rediscuter le regroupement familial. On ne visera donc plus des individus. Le contrôle sera global et les critères démographiques. Retour à l'ère Schwarzenbach.

On laissera à l'UDC le temps de déposer son texte pour le combattre pièces en main. Mais dès maintenant se pose la question de la compatibilité d'une intervention par voie d'initiative en politique étrangère et la participation au gouvernement.

La politique étrangère est un sujet aux résonances particulières en Suisse. La neutralité qui en est la colonne vertébrale n'est pas un simple refus de prendre parti mais le souci de ne pas exposer l'équilibre confédéral à des tensions centrifuges. La Suisse moderne est construite sur l'éradication du *Sonderbund*.

S'il est naturel que, dans un pays, les

affaires étrangères soient de la compétence du gouvernement, la répartition de ces responsabilités a en Suisse une signification spécifique. La Constitution précise que le Conseil fédéral est chargé de cette tâche (art. 54³). Il signe et ratifie les traités. Ensuite interviennent l'approbation et le contrôle de l'Assemblée fédérale. Puis, selon la nature des traités intervient obligatoirement ou facultativement le vote du peuple.

Cet ordre, cet étagement des compétences est donc de première importance en Suisse en raison de sa structure fédérale et de la pratique de la démocratie directe.

Certes un parti, tel l'UDC, peut souhaiter orienter la politique étrangère. Il usera dans ce but de l'initiative populaire, encore qu'il soit contradictoire de faire appel au peuple sur des sujets où le peuple, à plusieurs reprises et récemment encore, a exprimé son approbation. En revanche, il n'est pas acceptable qu'un parti, sur cette question primordiale, se positionne aux deux bouts de la chaîne, et au Conseil fédéral et au niveau d'une initiative populaire. Il y a incompatibilité.

Si ce n'est violation de la Constitution, du moins y a-t-il irrespect de son esprit. On attendrait des partis qui élisent le Conseil fédéral qu'ils le fassent savoir. La participation au gouvernement fédéral implique la coresponsabilité de la politique étrangère. L'UDC, qui la refuse, n'y a donc pas sa place.

Une Fukushimalex pour sortir du nucléaire

Albert Tille • 29 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17605>

On oubliera les belles résolutions d'aujourd'hui si elles ne sont pas traduites rapidement en actions efficaces

Le 12 mars, un réacteur explose à la centrale de Fukushima. Le 26 mai, le Conseil fédéral annonce son intention de sortir du nucléaire. C'est un geste politique exceptionnellement fort, et

pour tout dire inattendu.

Au lendemain de la catastrophe japonaise, un sondage d'opinion montrait que 87 % des Suisses étaient

favorables à la sortie du nucléaire. On savait donc qu'il n'y aurait pas de nouvelle centrale. Une telle construction n'aurait eu aucune chance en votation populaire. On s'attendait à ce que le gouvernement, prudent et réaliste, se prononce pour un moratoire comme celui adopté par le peuple après Tchernobyl. En effet, la conseillère fédérale Doris Leuthard, en charge du dossier, affirmait qu'il serait léger et dommageable de renoncer au nucléaire (DP 1905⁹).

Et pourtant, deux mois plus tard, le Conseil fédéral parle sans ambiguïté. Au lieu de «*pas de nouvelle centrale*», il dit «*plus jamais de nouvelle centrale*». Doris Leuthard a fait basculer la majorité gouvernementale. Elle assume courageusement le fait d'avoir changé d'opinion, convaincue par les arguments des spécialistes de son département et ceux des responsables politiques de son parti.

Les observateurs du Palais fédéral

s'attendent à un soutien majoritaire du Parlement lors du débat nucléaire à la session qui s'ouvre. Mais ce ne sera qu'un tour de chauffe. Les députés se prononceront sur une série d'interventions parlementaires et non sur la proposition du Conseil fédéral d'abandon du nucléaire. Les votes de ce mois de juin ne seront que des indicateurs politiques. Il faudra attendre au moins jusqu'à cet automne pour que le projet gouvernemental se traduise en textes législatifs soumis aux Chambres fédérales. Les vraies décisions seront donc prises par le Parlement issu des élections fédérales du 23 octobre.

Pour compenser l'abandon du nucléaire, qui assure 40% de notre production d'électricité, le gouvernement propose un programme alternatif. L'administration y a travaillé depuis longtemps et pourrait donc rédiger rapidement un paquet législatif complet.

En 1993, le Parlement a rapidement adopté Swisslex, un ensemble de lois pour combattre les conséquences négatives du rejet, en 1992, de l'Espace économique européen. Souhaitons qu'il manifeste le même empressement à adopter une Fukushimalex pour la sortie du nucléaire.

Mais c'est là que les majorités risquent de chanceler, le paquet de s'effriter et perdre de sa vigueur. Or le temps presse. Dans moins de dix ans, les plus anciennes centrales nucléaires seront en bout de course. Si l'efficacité énergétique et les nouvelles ressources ne se développent que mollement, le nucléaire resurgira certainement. Le choc de Fukushima sera oublié, tout comme l'a été celui de Tchernobyl. Les partisans du nucléaire le savent bien. Ils useront de toutes leurs forces pour décrier et affaiblir le programme gouvernemental. Le combat décisif aura donc lieu cette année encore.

La redevance radio TV est menacée et dépassée

Lucien Erard • 30 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17621>

La SSR exerce un mandat de service public qui doit être financé par l'impôt et non par une redevance

On pouvait en son temps comprendre qu'il faille payer pour écouter la radio, et plus tard pour recevoir le seul programme de télévision que l'on pouvait capter chez nous. Mais ce lien entre le droit de recevoir radio et télévision et les programmes de la SSR que l'on paie ainsi s'est progressivement distendu avec l'accès progressif aux chaînes étrangères, par le câble puis le satellite et internet.

Ceux qui ne regardent ni n'écourent la SSR ne comprennent plus pourquoi ils devraient continuer de payer une redevance. S'ajoute que la possession, et pire encore l'usage, de radios, de télévisions ou d'ordinateurs voire de téléphones portables et autres tablettes électroniques ne sont simplement plus contrôlables qu'à des coûts exorbitants. D'où l'idée⁴ du Conseil fédéral et des

Chambres de faire payer la redevance à tous les ménages et à toutes les entreprises, qu'ils possèdent ou non des appareils de réception.

L'opération n'est pas sans risques: les montants sont devenus importants – 462.40 F pour les ménages, 612.40 F à 1408.60 F pour les entreprises. Le paiement annuel, introduit cette année par Billag, rend la facture encore plus douloureuse. Le Conseil fédéral avance que faire payer tous les ménages, cas sociaux exceptés, et surtout toutes les entreprises permettrait de réduire ces montants. La réaction des PME ne s'est pas fait attendre, elles s'y refusent.

Comment dès lors s'étonner que la proposition de réduire de plus de moitié le montant de la redevance et donc les moyens de la SSR ait rencontré une certaine sympathie? En fait, le Conseil fédéral le constate dans un rapport⁵ de janvier 2010, «*Au fil du temps, la redevance a ainsi passé d'une rétribution pour des prestations*

fournies individuellement à une source de financement d'un mandat public dont l'exécution relève de l'intérêt général et profite aussi aux personnes qui n'utilisent pas les programmes de radio et de télévision.»

Ce qu'on veut financer, ce sont des programmes de radio et de télévision qui correspondent à nos valeurs, notre culture, nos mentalités, nos options politiques et sociales, qui nous informent sur la vie de notre pays et ses différentes régions, sur les événements politiques, sportifs et culturels de la Suisse. Il s'agit d'offrir une alternative aux programmes de nos principaux voisins pour éviter que nous ne devenions progressivement de lointaines provinces de Paris, Rome, Vienne ou Berlin, sans plus comprendre ce qui nous unit et qui fait notre force.

Donner à la SSR les moyens dont elle a besoin est donc vital pour l'avenir de notre pays et constitue l'une des

quelques tâches publiques essentielles que l'Etat se doit de financer par l'impôt. Et c'est pourquoi la redevance radio TV est devenue un impôt, mais un impôt par tête et donc injuste, même si les plus défavorisés en sont exemptés. La logique voudrait donc que l'on finance la SSR par le budget de l'Etat et l'impôt, comme toutes les autres dépenses de la Confédération (DP 1847⁶).

Or on s'y refuse car on craint que les politiciens, le Parlement, interviennent sur la marche de l'entreprise, limitent son indépendance politique et surtout sa liberté d'expression et de création.

C'est d'ailleurs pourquoi aujourd'hui c'est le Conseil fédéral, et non le Parlement, qui fixe le montant de la redevance et donc des moyens dont dispose la SSR.

Rien n'empêcherait pourtant demain que la loi lui donne la compétence de fixer seul le montant à inscrire au budget, voire au besoin de fixer un montant, indexé, dans la loi. Le budget de la Confédération, avec un bénéfice de 3,6 milliards en 2010, est parfaitement à même de supporter cette dépense supplémentaire – 1,3 milliard environ, sans qu'il faille, comme l'évoque le rapport du Conseil

fédéral, augmenter les impôts.

Il est clair en tout cas que le désir malsain de démanteler la SSR (DP 1912⁷) trouvera de nombreux appuis dans une population excédée par l'augmentation des multiples taxes qui frappent les ménages et qui ne comprend plus ce qu'elle paie et pourquoi elle le paie. Alors qu'au Parlement, et les récents débats l'ont montré, il reste une large majorité⁸ consciente de l'importance pour l'avenir de notre pays d'une radio et d'une télévision indépendantes et solides.

«Too big to fail»: il est urgent de ne pas attendre

Jean-Daniel Delley • 29 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17594>

Si le Parlement traîne les pieds face aux banques, le Conseil fédéral doit prendre ses responsabilités

UBS fait de la résistance. Son patron a déjà évoqué la possibilité pour la banque d'émigrer au cas où les exigences légales helvétiques seraient plus dures que celles d'autres places financières. Il juge trop élevé et trop coûteux le niveau des fonds propres envisagé par le projet du Conseil fédéral. UBS ne semble pas décidée à se séparer de sa banque d'investissement, une activité qui mobilise près de la moitié de son capital – 80% en 2013 à cause des nouvelles règles –, qui lui a fait perdre de l'argent et qui l'a conduite au bord de l'abîme en 2008. Le départ de Marcel Ospel n'a pas mis fin à son rêve mégalomane de figurer dans la cour des grands de la banque intégrée.

Les règles que le Parlement doit prochainement entériner se situent pourtant à l'extrême limite inférieure du souhaitable (DP 1896¹⁰). Si elles sont plus sévères que ne le préconise la Banque des règlements internationaux, c'est parce qu'en Suisse le secteur bancaire est plus important que

partout ailleurs par rapport à la taille du pays. Les bilans cumulés d'UBS et de Credit Suisse représentent encore plus de quatre fois le PIB helvétique et plus de la moitié du total de tous les bilans bancaires du pays. C'est dire que la faillite de l'un ou l'autre de ces deux géants se révélerait catastrophique pour l'économie nationale. D'où l'intervention massive des pouvoirs publics en 2008 pour se porter au secours d'une UBS en défaut de solvabilité: qui aurait pris la responsabilité de laisser en plan des dizaines de milliers de PME, incapables de régler leurs factures et de payer leurs salariés? Voilà pourquoi la Suisse n'a pas à s'aligner¹¹ sur le niveau des règles adoptées par d'autres Etats. La solidité ainsi établie des banques helvétiques assurera leur compétitivité.

A l'avenir, ces banques d'importance systémique ne doivent plus pouvoir compter sur ce recours à l'aide publique. Une aide qui fonctionne comme une assurance les incitant à prendre trop de risques et leur assure un avantage concurrentiel indu. Il faut donc les contraindre à se sortir seules d'affaire en adaptant le niveau de leurs fonds propres à leur importance financière.

La Suisse n'a d'ailleurs que trop tardé. Hans-Rudolf Merz a mis plus d'une année après l'éclatement de la crise pour mandater le groupe d'experts à l'origine de l'actuel projet de réglementation. Eveline Widmer-Schlumpf, consciente de l'urgence de la situation, a très rapidement conduit la procédure habituelle de consultation et transmis le projet au Parlement. Ce dernier va-t-il comprendre la nécessité de légiférer rapidement ou se déchirer sur tel ou tel point? Si les députés font traîner le dossier, reste au Conseil fédéral à appliquer la loi. En effet, la loi fédérale sur les banques donne compétence au gouvernement¹² de fixer les exigences en matière de fonds propres et de liquidités en fonction du genre d'activité et des risques. Et la FINMA, l'organe de surveillance, peut renforcer ces exigences dans des cas particuliers.

Les moyens juridiques actuels sont donc suffisants pour agir. Encore faut-il que la volonté politique soit au rendez-vous. Il serait paradoxal que, pour sauver UBS, la Confédération soit allée à la limite du juridiquement acceptable et qu'elle hésite à utiliser ses compétences pour éviter qu'une pareille situation ne se reproduise.

La Suisse et l'accaparement des terres

Federico Franchini • 25 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17563>

Des sociétés basées en Suisse possèdent et gèrent des surfaces considérables dans les pays en développement

Depuis la crise de 2008, le phénomène de *landgrabbing* – l'accaparement de terres dans les pays en développement – a pris de l'ampleur, surtout à cause de l'intérêt de plus en plus marqué du secteur financier pour les investissements agricoles.

Les terres fertiles font désormais partie des portefeuilles d'investissement et *hedge funds* proposés par les banques. Ces achats peuvent être purement spéculatifs, dans l'attente d'une augmentation de la valeur des terrains. Ou l'acheteur investit pour tirer profit d'une production agricole.

Dans une récente [interpellation](#) ¹⁷, la conseillère nationale verte Maya Graf demande que la Suisse prenne des mesures pour limiter ce genre de pratiques. La Suisse en tant qu'Etat ne participe pas directement à cet accaparement. Mais elle abrite de nombreuses sociétés actives dans ce domaine.

Les sociétés qui achètent des terres pour des projets de production

Ce sont des sociétés actives directement sur le terrain, dans la production d'agrocarburants par exemple. C'est le cas d'[Addax](#) ¹⁸ Bioenergy, société basée à Genève. Elle a investi dans un [projet en Sierra Leone](#) ¹⁹ qui prévoit, sur 10'000 hectares de terres fertiles, de cultiver de la canne à sucre pour produire des biocarburants à destination du marché européen.

Le gouvernement a signé avec l'entreprise un contrat très favorable à cette dernière, notamment en matière fiscale. Si, selon ses promoteurs, le projet doit contribuer au développement agricole local, il provoque néanmoins l'inquiétude des organisations de lutte contre la faim et de défense des paysans.

Si l'activité d'Addax est discutable au regard de la famine qui frappe ce pays, il faut noter tout de même les efforts de la société suisse en matière d'[information](#) ²⁰. Les études d'impact économique et social qu'elles a commandées montrent toutes les limites et les risques du projet.

[Glencore](#) ²¹, cotée en bourse depuis quelques jours, est leader mondial de l'extraction de minéraux, métaux et du commerce de matières premières. Elle possède déjà 300'000 hectares de terres agricoles dans le monde.

Les sociétés liées au commerce de matières premières

D'autres sociétés basées en Suisse agissent beaucoup plus dans l'ombre, ce qui rend difficile le travail de vigilance. L'exemple de la société zougnoise Multigrain AG (MAG), citée dans un [rapport](#) ²² d'une ONG spécialisée, montre le jeu complexe qui se cache derrière ce genre d'activité et qui lie l'accaparement de terres au négoce de matières premières.

MAG est active dans la production, la distribution, le transport de céréales d'origine brésilienne. En 2007, par sa filiale brésilienne Multigrain SA, elle a joué le rôle d'intermédiaire pour la société japonais Mitsui dans l'achat de 100'000 hectares de terres brésiennes. Récemment Mitsui a [annoncé](#) ²³ l'achat de nouvelles parts de MAG appartenant à d'autres sociétés basées en Suisse (la CHSIH SARL de Petit-Lancy et la PMG Trading AG de Zoug), devenant ainsi propriétaire de la société suisse et de toute cette filière de sociétés actives dans l'achat de terres et dans le commerce de céréales.

Le but de ces investissements est évident: l'augmentation de la population mondiale et la croissance de la demande de céréales permettent d'espérer de considérables profits. Ainsi à travers MAG, Mitsui peut devenir un acteur important dans le marché des céréales et dans l'achat des terres brésiennes «*destinées à la*

production céréalière pour les marchés asiatiques».

Les banques et les fonds d'investissement

Dans un [rapport](#) ²⁴ de Pain pour le prochain (PPP), Yvan Maillard Ardeni, responsable du secteur finances internationales et corruption, explique l'implication du secteur financier helvétique: on cible des investissements dans l'agriculture, surtout là où il y a de fortes possibilités de profits, et on les propose ensuite sous forme de fonds. [Global Agri Cap](#) ²⁵, [GAIA World Agri Found](#) ²⁶, Man Investissent sont des exemples des fonds établis en Suisse.

Ces investissements génèrent cependant de graves problèmes aussi bien environnementaux que sociaux, comme dans le cas de l'huile de palme et des agrocarburants. [UBS](#) ²⁷ et Credit Suisse, par exemple, ont [participé](#) ²⁸ en 2009 à l'émission d'actions pour le compte de [Golden Agri-Resources](#) ²⁹ (GAR), l'un des plus grands producteurs d'huile de palme au monde et holding de la très critiquée société indonésienne [Sinar Mas Group](#) ³⁰. Selon l'étude de PPP, deux autres importantes banques privées, Sarasin et Pictet, sont directement actives dans l'achat de terres: elles investissent dans des sociétés, comme [COSAN](#) ³¹, le plus grand producteur de sucre brésilien, actif dans ce genre de pratique.

L'agriculture est de plus en plus attractive et rentable pour les investisseurs. C'est un véritable or vert qui garantit d'importants taux de [profits](#) ³² aux placements financiers. Ces pratiques ont cependant des conséquences importantes dans les pays en développement qui sont, encore une fois, dépouillés de leur principale richesse: la terre. La difficile situation alimentaire impose que ce genre de pratique soit réglementée et surveillée.

En Suisse, pays qui n'est pas à l'écart de ce phénomène, l'interpellation

parlementaire de Maya Graf ouvre le débat politique sur cette question. La coopération suisse au développement est active dans le financement ³³ d'ONG qui demandent au moins l'introduction d'une code de conduite imposant aux entreprises un certain

nombre de critères à respecter, notamment en matière de fiscalité et de négociation des contrats d'exploitation. Les banques et les investisseurs privés (caisses de pensions p.ex.) devraient aussi attester que l'argent employé ne contribue pas à priver les populations

locales de l'accès à leurs terres.

Cependant, la question de l'accaparement des terres doit être débattue et réglementée au niveau international, en intégrant la question des agrocarburants et de la spéculation sur les matières premières.

L'amateur aujourd'hui, une nouvelle figure de la société démocratique?

Invitée: Claude-Anne Borgeaud • 27 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17578>

Réalités et limites de la transformation du pouvoir lié à la connaissance sur le web

Il est de bon ton de souligner que le web, tout comme les médias du reste, permet aujourd'hui à chacun d'y jouer les stars ou de s'arroger un statut d'expert qu'il n'a pas, brouillant ainsi les limites entre ce qui est de qualité et ce qui ne l'est pas, entre ce qui est digne de foi et ce qui ne l'est pas.

S'en tenir à ces généralités occulte une réalité bien plus intéressante, soit l'émergence d'une nouvelle figure de l'amateur, qui se construit précisément à la limite des frontières habituelles, à la fois professionnel-amateur, expert autodidacte, citoyen-acteur, créateur à part entière. Dans un essai passionnant, *Le Sacre de l'Amateur* ¹³, Patrice Flichy, professeur de sociologie à Paris et grand spécialiste d'Internet et des techniques de l'information, directeur aussi de la revue *Réseaux* ¹⁴, cerne avec beaucoup de finesse et de pertinence les contours de ces nouveaux territoires.

Car en réalité, grâce aux instruments fournis par l'informatique et le web participatif, les nouveaux amateurs acquièrent réellement des savoirs et des savoir-faire leur permettant de rivaliser avec les experts. Si les médecins maudissent les sites de vulgarisation médicale

comme *Doctissimo* ¹⁵, les ornithologues, au contraire, s'appuient sur les amateurs-experts pour enrichir leur base de données: le projet *eBird* ¹⁶, lancé par le laboratoire d'ornithologie de l'Université de Cornell, rassemble les travaux d'observation des professionnels et des amateurs et met à disposition gratuitement sa base de données.

Dès lors, ces pratiques, qu'on le veuille ou non, bouleversent très en profondeur la manière de produire de la connaissance (notamment dans le monde académique), la manière de diffuser de l'information, de créer des œuvres et de militer. En trois chapitres, Flichy explore les trois domaines où excellent ces nouveaux amateurs: les arts, la chose publique et la connaissance.

A la lecture de ce court essai stimulant, on en vient à s'interroger sur nos propres pratiques par rapport à nos champs de compétences, car le monde bouge toujours plus vite que l'on croit. Dans quelle mesure notre légitimité dans le domaine intellectuel ou professionnel doit-elle être repensée dans ce nouveau champ de forces et de créativité? Comment la formation académique, professionnelle, est-elle touchée par ce contexte? Quelle est la nature des résistances que cela soulève en nous? etc.

Bien sûr, le rôle de Patrice Flichy n'est pas de prendre position ou de débattre mais bien de cerner et d'expliquer la montée en puissance des amateurs. Toutefois, cette évolution va bien, dit-il, dans le sens d'un renforcement d'une société plus démocratique, car l'amateur n'est plus aujourd'hui un intrus ou un succédané de l'expert, mais un véritable acteur. Une société plus démocratique, dit Patrice Flichy, *«c'est une société où l'on considère que chaque individu possède une ou des parcelles de compétence, et que ces éléments peuvent être associés à travers des dispositifs coopératifs»*.

Les réflexions de Flichy font surgir l'ambiguïté dans laquelle nous sommes actuellement. D'un côté, ces changements ont réellement lieu et renforcent indéniablement la démocratie de nos sociétés. D'un autre côté, rien n'indique que ces sociétés soient disposées à le reconnaître et à en faire un véritable enjeu démocratique. Quoiqu'il en soit, cette étude sociologique permet de circonscrire ces nouveaux enjeux sociétaux et d'en accueillir la nouveauté sans y opposer des *«arguments d'autorité»* qui n'auront bientôt plus cours peut-être. Le spécialiste est invité à changer de position et de ton; il lui faut désormais *«expliquer, dialoguer, convaincre, tenir compte des objections de ses interlocuteurs»*.

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1913#>
2. http://www.nzz.ch/nachrichten/politik/schweiz/vorstaedte_sind_svp-land_1.10435013.html
3. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a54.html>
4. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20103014
5. http://www.bakom.admin.ch/themen/radio_tv/00630/03290/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6I0NTU042l2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDeYR4g2ym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--
6. <http://www.domainepublic.ch/articles/10243>
7. <http://www.domainepublic.ch/articles/17513>
8. http://www.bakom.admin.ch/themen/radio_tv/00630/03290/index.html?lang=fr
9. <http://www.domainepublic.ch/articles/17045>
10. <http://www.domainepublic.ch/articles/16403>
11. <http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/dossier/finanzkrise/Basel-III-Die-EU-moechte-Schlupfloecher-fuer-ihre-Banken/story/16846564>
12. http://www.admin.ch/ch/f/rs/952_0/a4.html
13. <http://www.seuil.com/fiche-ouvrage.php?EAN=9782021031447>
14. <http://reseaux.revuesonline.com/>
15. <http://www.doctissimo.fr/>
16. <http://ebird.org/>
17. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20113385
18. <http://www.addax-oryx.com/fr/index.html>
19. <http://www.addax-oryx.com/AddaxBioenergy/Addax-Bioenergy-Questions&Answers.pdf>
20. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/914d43da-218d-11df-8af3-a3fe80c8b4df/Ru%C3%A9_sur_lor_vert_africain
21. <http://www.glencore.com/>
22. <http://www.grain.org/briefings/?id=213>
23. http://www.mitsui.com/jp/en/release/2011/1193696_1803.html
24. http://www.ppp.ch/fileadmin/francais/Politique_developpement/Reperes%20et%20publications/Reperes-1-2010_01.pdf
25. <http://www.globalagricap.com/disclaimer.html>
26. http://www.gaiacap.ch/newsletters/gwa_nav_feb_11.pdf
27. <http://www.greenpeace.org/switzerland/fr/publications/documents/forets/ubs-sinarmas/>
28. <http://www.bmf.ch/fr/news/?show=160>
29. <http://www.goldenagri.com.sg/>
30. http://en.wikipedia.org/wiki/Sinar_Mas_Group
31. http://www.cosan.com.br/cosan2009/web/default_pti.asp?idioma=0&conta=45
32. <http://events.soyatech.com/conference.php?cid=14>
33. <http://www.letemps.ch/Page/Uuid/e833c04a-d89c-11df-b29b-af70f635f971>